



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux d'instance et tribunaux de grande instance

Question écrite n° 7847

Texte de la question

Mme Nathalie Nieson attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les effectifs en magistrats du tribunal de grande instance de Valence. Le tribunal de grande instance de Valence a été saisi en 2011 de 6 759 affaires civiles et de 42 535 procédures en matière pénale. Ce tribunal fonctionne théoriquement avec un effectif de 26 magistrats du siège. Cependant un poste de juge n'est pas pourvu à ce jour et l'effectif réel est ramené à compter du 1er septembre 2012 à 25 magistrats. Cet effectif, rapporté au nombre considérable d'affaires traitées, semble sous-dimensionné et souffre mal de la comparaison avec d'autres tribunaux. Il est à noter que l'effectif de magistrats du siège à Valence était jusqu'au printemps 2010 de 27 postes et qu'il a été réduit après cette période à 26. Afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions et absorber le volume de contentieux, il apparaît nécessaire de retrouver le nombre de magistrats précédent. Ceci permettrait de corriger une situation particulièrement préjudiciable pour les délais de traitements des dossiers et la qualité du service rendu aux justiciables. Afin de remédier à cette situation, elle souhaite connaître ses intentions quant aux effectifs en magistrats du TGI de Valence.

Texte de la réponse

L'effectif localisé de magistrats du siège au tribunal de grande instance de Valence est de 26. Un poste de juge est vacant depuis le mois de septembre 2012. Le départ d'un magistrat en avancement n'a en effet pas pu être comblé dans le cadre du mouvement intermédiaire de magistrats de juin 2012, les candidats étant affectés dans des juridictions également en difficulté. Il convient néanmoins de préciser que l'effectif de magistrats placés auprès du premier président de la cour d'appel de Grenoble devait permettre la délégation d'un magistrat dans la juridiction. Au regard de l'activité soutenue du tribunal de grande instance de Valence, il a été décidé de pourvoir ce poste de juge vacant dans le cadre du mouvement de magistrats diffusé le 31 octobre 2012, ce qui devrait permettre à la juridiction valentinoise, sous réserve de l'avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature, de retrouver un fonctionnement normal en début d'année 2013. La demande de création d'un 27e poste au siège formulée par les chefs de la cour d'appel de Grenoble dans le cadre des dialogues de gestion annuels est en cours d'étude.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Nieson](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7847

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5882

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7927